

DEPARTEMENT
AVEYRON

CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SALMIECH

RF Préfecture de Millau
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 12/05/2023 012-211202551-20230414-DE_2023_048-DE

**Nombre de membres en
exercice:** 12

Présents : 9

Présents non votants : 0

Votants: 12

Séance du 14 avril 2023 à 8 heures 30

L'an deux mille vingt-trois et le quatorze avril l'assemblée régulièrement convoquée le 07 avril 2023, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LABIT (Maire).

Sont présents: Jean-Paul LABIT, Robert BOS, René CLUZEL, Cécile SAVY, Gilles SEGURET, Pierre CARCENAC, Marie-Reine RIVIERE, Pascale SANHES, Alain VERNHES

Présents non votants :

Représentés: Pierre-Edouard DAURES par Gilles SEGURET, Simon FOURNIER par Jean-Paul LABIT, Muriel LAPIERRE par Robert BOS

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Cécile SAVY

Objet: ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2023 AUX ASSOCIATIONS - DE 2023 048

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Vu le Code Général des collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29, qui fonde une compétence générale des collectivités locales à intervenir dans la mesure où il existe un intérêt local,

Considérant que l'action des associations concernées par la présente délibération contribue à cet intérêt local et à l'animation du territoire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

- d'octroyer une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2023 aux associations listées ci-dessous :

Infos tourisme	950,00 €
Archers du Céor	400,00 €
Lévézou Ségala Aveyron XV	200,00 €
Pareloup Céor FC Jeunes/adultes	500,00 €
FNACA Anciens d'Algérie	100,00 €
Les Amis du Musée	400,00 €
Familles Rurales Salmiech	500,00 €
A.P.E. Salmiech	500,00 €
Les Séniors du Céor	500,00 €
Les Amis du clocher de St Amans	400,00 €
Comité des Fêtes Salmiech	950,00 €
A.J.S.	150,00 €
Les Clampins du Lagast	500,00 €
ADMR	300,00 €
Tennis Club Salmiech	400,00 €
l'Etoile Sportive	150,00 €

- d'imputer les dépenses correspondantes à l'article 6574 du budget 2023 de la commune.

Fait et délibéré

les jour, mois et an susdits.
Le Maire, Jean-Paul LABIT

